

HISTOIRE  
DE MON VILLAGE

---

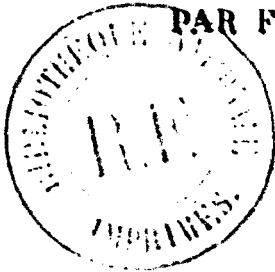
NOTICE HISTORIQUE

SUR

LE BOURG ET LE CHATEAU DE VEUIL

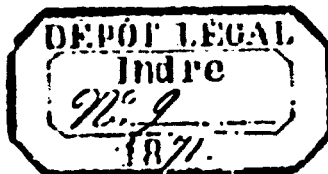
AVANT 1793

PAR F.-H. DE LA TOUR DU BREUIL



CHATEAUROUX  
TYPOGRAPHIE, LITHOGRAPHIE A. NURÉT  
72, RUE GRANDE 72

1871



Vertical line on the left edge of the page.

Vertical line on the right edge of the page.

Small black dot in the center of the page.

Horizontal line at the bottom of the page.

# HISTOIRE DE MON VILLAGE

---

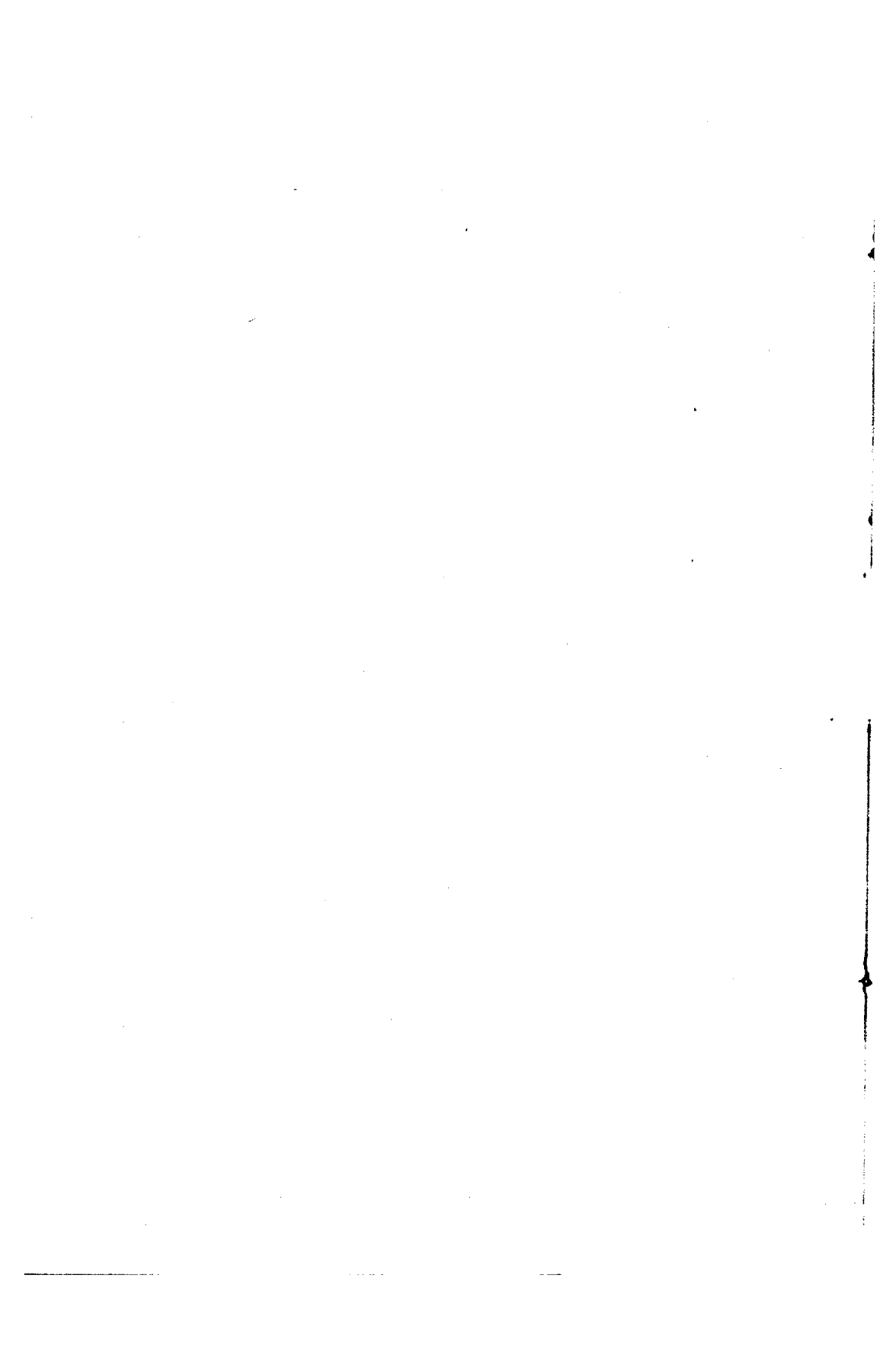
## AVANT-PROPOS.

Les provinces, les villes et les communes ont, comme les familles, leurs traditions et leurs souvenirs, et on trouve souvent dans leurs annales des documents pleins d'intérêt.

Combien de renseignements précieux restent enfouis dans les archives des campagnes, faute d'avoir été recherchés et mis au jour.

Les fastes ou souvenirs historiques de la commune de *Veuil*, maintenant si modeste, m'ont paru dignes d'être recueillis : j'ai pensé que les hommes de notre âge verraient avec intérêt, retracer à leurs yeux ce qu'ont été leurs ancêtres, et les vicissitudes du beau château qui ornait leur contrée ; c'est dans ce but que j'ai essayé les descriptions qui font l'objet de cette notice, heureux si j'ai pu rappeler des souvenirs intéressants et faire quelque chose d'utile au pays.





# NOTICE

## SUR LE BOURG ET LE CHATEAU DE VEUIL

### AVANT 1793

---

Dans une gorge profonde, à 1,200 mètres environ à l'ouest de la rivière de Nahon et à six kilomètres au sud de la ville de Valençay, une belle fontaine arrose un petit vallon secondaire, le vivifie et l'embellit, par l'abondance et la limpidité de ses eaux.

Autour de ce bassin d'eau vive, premier besoin d'une population agglomérée, se sont groupés dans un temps immémorial les maisons qui composent le bourg de Veuil.

On trouve dans *l'histoire du Berry*, par M. de Raynal, une indication qui atteste non-seulement l'antiquité mais qui attribuerait une importance presque fabuleuse à cette localité maintenant si modeste (\*). Une église dont quelques vestiges d'architecture romaine attestent l'antiquité fut construite pour satisfaire aux inspirations de la foi et aux intérêts religieux.

Enfin, les possesseurs du sol au temps de la féodalité,

(\*) M. de Raynal, dans son histoire du Berry, décrivant les divisions territoriales des époques Mérovingiennes et Carlovingiennes, s'exprime ainsi : « le pagus ou comté de Bourges était divisé en vicairies ou vigueries. Ces vigueries elles mêmes paraissent se subdiviser en centaines; à chacun de ces districts présidait un officier du comte qui leur donnait ou en empruntait son nom, vicaire, véer, vigner, et plus tard, par usurpation, le titre de vicomte. Il cite au nombre des vigueries désignées dans les anciennes chartres, la *vicaria Bulbiensis* ou *Bolbiensis*, qui est traduit par le nom de *Veuil*. »

déterminés sans doute par la situation pittoresque du lieu, construisirent sur le point le plus élevé un château, siège de la seigneurie.

Celui dont nous voyons encore les restes, œuvre gracieuse du XVI<sup>e</sup> siècle, n'est certainement pas le premier, mais les vestiges d'un manoir plus ancien se font à peine reconnaître.

Le château actuel a été bâti dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle par la famille Hurault, ainsi que l'indiquent les faces de soleil multipliées dans les ornements d'architecture; car cet ornement est une pièce des armoiries de cette famille (\*).

La famille Hurault avait acquis la terre de Veuil de Louis de Marais, seigneur de Notz, vers l'an 1500, par acte passé en faveur de Jacques Hurault, et la posséda entière pendant près d'un siècle; et c'est durant cette période que fut bâti le beau château dont les restes existent encore.

En 1591, le mariage d'Élisabeth Hurault avec Pierre de Voyer, seigneur d'Argenson amena le partage de la terre et seigneurie de Veuil avec la même résidence pour les deux familles, jusqu'après l'année 1702, ce qui est prouvé par des actes passés au nom desdits seigneurs de Voyer d'Argenson et Hurault du Marais, et par les registres de la paroisse qui, sous la date de 1702, contiennent l'acte de baptême d'un fils de M. Simon Jude Jaulin, procureur fiscal de M. le comte d'Argenson, et dont le parrain est M. Jacques Forré, procureur fiscal de M. le comte du Marais (Hurault): les deux seigneurs avaient donc chacun leurs agents.

(\*) Les armes de la maison Hurault sont d'or à la croix d'azur cantonnée de quatre ombres de soleil de gueule.

Les mêmes registres nous font connaitre qu'il y avait à Veuil, un bailli, juge ordinaire de la seigneurie, un notaire, un procureur en la justice de Veuil, un greffier et un sergent.

Il semble constant par l'examen du stylo architectural de l'église, que le chœur et les deux chapelles latérales ont été construits à la même époque que le château et par la pieuse générosité des seigneurs. Cette opinion se trouve confirmée par des signes existant encore sur le carrelage en briques vernissées de la chapelle du côté de l'évangile. On y voit des faces de soleil émaillées en blanc semblables à celles qui existent dans les ornements d'architecture du château et attribuent certainement cette construction à la famille Hurault. Du reste, la hardiesse et l'harmonie des voûtes ogivales, l'élégance des nervures, la belle disposition des grandes fenêtres en ogive ornées de vitraux peints témoignent de l'habileté des architectes employés par les seigneurs de Veuil.

Rien ne nous indique d'une manière certaine l'époque où les Voyer d'Argenson devinrent seuls propriétaires et seigneurs de Veuil, ni en vertu de quelle mutation ; mais nous trouvons dans les archives communales des lettres patentes du roi Louis XV, en date du mois de janvier 1726, enregistrées au Parlement de Paris, le 26 juin, même année qui instituent la terre de Veuil en comté, sous le nom de *Veuil-Argenson*, en faveur de messire Marc de Voyer de Paulmy, chevalier-comte d'Argenson, conseiller d'État et chancelier du duc d'Orléans. Il n'est plus question de M. Hurault comte du Marais ; au nom de Veuil est joint celui d'Argenson, ce qui prouve bien, que cette famille en était seule propriétaire.

L'original de ces lettres patentes a sans doute été

détruit pendant la tourmente révolutionnaire, et sa conservation offre cela de particulier qu'il a été transcrit sur les registres de la municipalité, le 22 octobre 1793, entre un arrêté municipal portant réquisition de grains et le décret de la Convention qui établit l'uniformité et le système décimal des poids et mesures : il est écrit par le sieur Jaullain, notaire à Veuil et secrétaire de la municipalité. — Cet acte est très long, nous en extrayons les principales dispositions.

Parces lettres patentes données à Marly au mois de janvier 1726, signées : LOUIS et plus bas : PHELIPPEAUX et scellées en lacs de soie du grand sceau de cire verte, obtenues par messire Marc Pierre de Voyer, de Paulmy, chevalier-comte d'Argenson, conseiller d'État et chancelier du duc d'Orléans, le Roi déclarait réunir et incorporer les terres, chatellenies et seigneuries de Veuil, de haute, moyenne et basse justice, la terre, seigneurie, chatellenie de Villentroys et dépendances, la terre, chatellenie et justice de Lye et dépendances, les droits de greffe notarial, cens et rentes, fiefs et arrière-fiefs et tous droits utiles et honorifiques, pour composer une seule terre, laquelle était érigée, créée et instituée à perpétuité à titre de comté, sous le nom de *Veuil-Argenson* avec tous les droits, rangs, honneurs, prééminences et prérogatives appartenant à ladite dignité de comte en faveur de l'impétrant, ses hoirs ou ayant cause.

Les mêmes lettres patentes donnent pouvoir d'établir un bailli dudit comté un lieutenant et autres officiers nécessaires pour l'administration de la justice des paroisses, châteaux et fiefs réunis.

Elles instituent un marché qui se tiendra à Veuil tous les lundis de chaque semaine, et quatre foires par chacun an : la première le 7 janvier, lendemain des rois;



la seconde, le samedi d'après la mi-carême ; la troisième, le premier juin ; la quatrième, le trois novembre, jour de Saint-Marcel, outre l'ancienne foire ordinaire qui se tient dans la dite paroisse le jour de la Saint-Fiacre.

L'arrêt d'enregistrement porte enfin que les lettres patentes portant création *du comté de Veil-Argenson* seront exécutées selon leur forme et teneur, à la charge que pour ledit titre et dignité de comte, ledit impétrant, ses hoirs successeurs, tant mâles que femelles et ayants cause, sires et propriétaires dudit comté ne pourront rendre hommage qu'au seigneur Roi sans préjudice néanmoins des droits et devoirs de la mouvance desdites terres, fiefs et seigneuries par rapport aux sieurs dont elles ont bien dûment relevé jusqu'à présent.

Les quatre foires annuelles, et le marché de chaque lundi, dont il est fait mention dans les lettres patentes, et l'arrêt du Parlement qu'on vient de citer, ont existé jusqu'au moment où les juridictions seigneuriales furent abolies en 1791.

Les seigneurs de Veil avaient construit sur la place, vis-à-vis l'église, une petite halle et un auditoire où siégeait la justice.

J'ai ouï dire aux anciens que les marchés étaient fort peu importants, mais les foires étaient aussi fréquentées que toutes celles des environs.

L'état de la population du bourg de Veil à l'époque de l'érection de cette terre en comté, et pendant les années qui suivirent, sous l'autorité et le patronnage des seigneurs, était bien différent de ce que nous le voyons aujourd'hui. Un bailli, un notaire, un chirurgien, un curé ou prieur, les officiers de justice, les régisseurs ou intendants de la seigneurie formaient la bourgeoisie ; le reste des habitants était occupé à la fabrication des

étolles de laine, telles que droguet, tivelaines et drap commun dont s'habillaient les gens de la campagne. Il y avait plusieurs maîtres drapiers pour qui les autres habitants du bourg et des environs cardaient et filaient la laine; et toute la population, trouvait dans ce travail une aisance dont le souvenir s'est conservé. Il y avait encore de 1800 à 1805 trois maîtres drapiers dont les familles existent dans le pays (\*).

Peu de paysans alors étaient propriétaires, presque toutes les terres étant concentrées dans les mains des seigneurs; mais lorsque les grandes fabriques eurent fait supprimer les métiers de village, et que la division des propriétés permit d'acquérir des terres, les drapiers et leurs ouvriers devinrent vigneron et cultivateurs comme il le sont aujourd'hui.

J'ai essayé de faire connaître, autant que des renseignements très incomplets ont pu me le permettre, l'état des hommes et des choses à *Veul* dans les temps qui ont précédé notre époque.

L'existence sociale était-elle plus prospère, et l'aisance était-elle plus répandue autour de ce petit noyau de société vivant et travaillant, sous la tutelle et la dépendance des seigneurs du lieu? C'est ce que rien ne peut faire décider avec certitude; tout porte à croire cependant que dans les temps où les comtes Hurault du Marais, et de Voyer d'Argenson habitaient le château, le bourg et ses environs ressentirent une heureuse influence de la présence de ces riches propriétaires.

Les souvenirs de cet ancien état de choses sont presque effacés et ne laissent point de regrets.

Si la génération présente voit avec regret tomber en

(\*) Ce sont les familles Gougault, Gallard et Pontillon.